

Comment mieux répondre aux besoins en matière de logements dans les territoires ?

Déclaration du groupe Environnement et nature

Le droit à l'habitat est un droit fondamental, le secteur du logement représente 21% du PIB et c'est le deuxième secteur le plus émetteur de CO₂. Le logement est aujourd'hui au centre des préoccupations économiques et sociales mais aussi de la transition écologique et énergétique, de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols

Le logement est donc au cœur du bien public, c'est un secteur économique essentiel et un important gisement d'emplois et de bien-être. Ce rapport et cet avis sont, à ce titre, vraiment bienvenus. Le rapport est d'ailleurs très complet et focalisé sur les enjeux. À l'exception de certaines modalités du financement, il a fait l'objet d'un consensus remarquable en faveur de politiques publiques actives, contre tout laisser faire du marché.

Ce rapport ne nie pas les efforts très importants dans une France en mutation qui ont été réalisés ces dernières années. Plusieurs dispositifs en faveur du logement fonctionnent bien. On peut regretter seulement une forme de précipitation dans les politiques et, parfois, un manque d'expérimentation et d'évaluation, ce qui a conduit à des gaspillages d'argent public et à des changements fréquents de procédures.

Notre groupe soutient avec vigueur l'une des principales préconisations du projet d'avis en faveur d'un PLH (Plan Local de l'Habitat) intégré aux SCOT (schémas de cohérence territoriale) dans un processus démocratique d'élaboration citoyenne et collective. Le SCOT doit devenir - comme pour l'urbanisme et l'aménagement - un vrai outil prescriptif de planification élaboré collectivement et tenant compte du long terme.

De même, la création des maisons de l'habitat, en coordination avec les ADIL, est une excellente idée mais il est nécessaire de l'ancrer dans les processus de réhabilitation de l'habitat existant qui font aussi l'objet d'animations publiques et associatives multiples. Le projet d'avis n'a peut-être pas assez développé ce volet.

Nous partageons également plusieurs préconisations qui sont au centre de ce projet d'avis comme la construction d'observatoires territoriaux basés sur les besoins et l'open data, l'adoption d'une loi de programmation budgétaire pluriannuelle (sur 5 ans) sur le logement ou l'utilisation innovante de fonds comme les « fonds dormants » de l'assurance-vie.

L'expérimentation de territoires « 100 % bien logés » est aussi une vraie opportunité et même une condition pour faire évoluer les dispositifs nationaux sans brusquer les marchés et en respectant les populations les plus précaires.

Le groupe environnement et nature insiste sur son attachement à une politique de logement respectueuse de mixité sociale, des conditions de logement digne pour les populations défavorisées, de la contribution du secteur à la transition écologique peu consommatrice d'énergie et d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Notre groupe a voté pour le présent avis.